



DELIBERATION 2019-47

LE SEIZE MAI DEUX MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU ONZE MAI DEUX MILLE DIX-NEUF.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. - M. MASSON M. – M. LOPEZ MF. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme VACQUIE S. – Mme AURIAC A. – M RIO F. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme MAUREL P. procuration à M. MARTIN-LAVAL B. - Mme FABRY V. procuration à M. RIO F.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. – Mme SALOMON ML.

ABSENT : M. CARABASSE P.

Madame Amélie AURIAC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Rectification de l'emprise de la rue de l'Avoine et de la rue des Genets

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération a été prise afin de nommer la voie « rue de l'Avoine », réalisée dans le cadre des travaux du permis d'aménager « Les Hauts de Sigaliès ».

Une partie de cette voie correspond à un chemin existant privé, situé dans le prolongement de la rue des Genêts, lequel desservait quelques constructions dont une entreprise possédant une adresse postale indiquant « rue des Genêts ».

Afin d'éviter à plusieurs riverains le changement d'adresse postale, notamment compliqué auprès du greffe du tribunal pour l'entreprise, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de corriger l'emprise de la rue de l'Avoine et de la rue des Genêts comme indiqué sur le plan annexé.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **CORRIGE** l'emprise de la rue des Genêts et de la rue de l'Avoine comme indiqué sur le plan annexé.

Envoyé en préfecture le 21/05/2019

Reçu en préfecture le 21/05/2019

Affiché le 21/05/2019

SLOW

ID : 034-213402704-20190521-DELIB47_2019-DE

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

